

AVIS AUX FOURNISSEURS DE FORMATION

Renseignements sur la procédure de demande aux services pour apprentis de WorkBC pour les apprentis

L'aide financière des services pour apprentis de WorkBC est fournie par l'entrepreneur de services pour apprentis de WorkBC.

CEUX QUI PEUVENT FAIRE UNE DEMANDE

Les apprentis inscrits auprès de l'ITA qui répondent aux critères d'admissibilité à l'assurance-emploi en tant que prestataires actifs d'assurance-emploi et recevant des prestations d'assurance-emploi partie 1, ou qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années, et qui ont :

- un employeur-parrain, ou un
- commanditaire du bureau d'embauchage, ou un
- commanditaire de la Stratégie de Formation pour les Compétences et l'Emploi des Autochtones (SFCEA), ou sont
- un apprenti sans emploi déjà inscrit auprès de l'ITA, qui :
 - est sans emploi et est attaché à son employeur-parrain, mais n'a pas de date de retour au travail spécifique au moment de la demande à l'aide financière pour suivre la formation technique en salle de classe, ou
 - est sans emploi et sans employeur-parrain, mais possède une inscription active d'apprentissage auprès de l'ITA au moment de la demande à l'aide financière pour suivre la formation technique en salle de classe. (**Remarque:** ITA maintient les inscriptions des apprentis actives pour 18 mois à compter de la date à laquelle l'apprenti a perdu son employeur-parrain).

POUR FAIRE UNE DEMANDE

1. Les apprentis qui répondent aux critères ci-dessus **DOIVENT faire demande aux services pour les apprentis de WorkBC au biais des services à l'emploi en ligne** à : <http://apply.workbc.ca/>; et
2. Les apprentis **doivent faire une demande pour les prestations d'assurance-emploi séparément** dans leur dernière semaine de travail, ou dans la première semaine de formation pour être admissible à l'aide financière des services pour apprentis de WorkBC. Les renseignements sur l'assurance-emploi peuvent être obtenus sur le site: <http://www.servicecanada.gc.ca/>
3. **Les apprentis qui ne répondent pas aux critères ci-dessus sous « Ceux qui peuvent faire une demande », doivent APPELER services pour les apprentis de WorkBC au 1-844-428-4730** pour des renseignements sur la procédure de demande à l'aide financière.

Remarques :

- Pour s'assurer que les prestations d'assurance-emploi ne sont pas interrompues, l'apprenti doit immédiatement contacter [Service Canada](http://www.servicecanada.gc.ca/) et lui fournir le code de référence de l'assurance-emploi d'apprenti à 16 chiffres et les dates de formation.

- Pour protéger et continuer à recevoir vos prestations d'assurance-emploi pendant la formation, les demandeurs actifs d'assurance-emploi qui n'ont pas besoin de l'aide financière pour apprentis de WorkBC, DOIVENT également présenter une demande via le portail des services à l'emploi en ligne à <http://apply.workbc.ca/> pour obtenir approbation pour participer à la formation.

LES FOURNISSEURS DE FORMATION SONT PRIÉS

- ✓ D'informer les apprentis de leur acceptation dans la classe de formation et leur fournir un document / encart du ministère contenant des renseignements sur la demande d'aide financière aux services pour apprentis de WorkBC.
- ✓ De confirmer la présence en classe auprès de l'entrepreneur de services pour apprentis de WorkBC, pendant la première semaine de cours.
- ✓ D'informer l'entrepreneur de services pour apprentis de WorkBC si les apprentis arrêtent d'assister à leur cours.

Remarque: Les apprentis ou prestataires de services qui ont besoin d'aide, doivent contacter **services pour les apprentis de WorkBC** au **1-844-428-4730**.



Ce programme est financé par le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique